

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
HAUTES-ALPES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RISOUL**

Nombre de Membres

Séance du 10 août 2022

Afférents au conseil	En exerci ce	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'An deux mille vingt-deux et le dix Août à 8h00,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SIMOND Régis, Maire.

Sens du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date convocation :

Le 4 août 2022

Date d'affichage :

Le 4 août 2022

Présents : Mmes et Mrs les Conseillers : Mmes JUZIAN Catherine, VASINA Pauline MM. BONNAFFOUX Mickaël, COMBAL Benjamin, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, RODINI Jean-Louis, SIMOND Régis.

Excusées : Mmes BALLOCCI Sylvie pouvoir à Cathy JUZIAN, TUDORET Sabira pouvoir à Pauline VASINA.

Absents : MM. BRUN Jean Luc, CARRETTA Thierry.

Secrétaire de séance : VASINA Pauline

Objet : Vote d'une subvention à l'association ACSSQ pour le projet structurant jeunesse 2022- mini séjours

Monsieur le Maire, expose au Conseil municipal la demande de subvention d'un montant de 850,00 € présentée par l'association ACSSQ à Aiguilles en Queyras, dans le cadre du projet structurant jeunesse 2022 pour participer à la réalisation de mini séjours.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- décide d'allouer une subvention de 850.00 euros dans le cadre du Budget primitif 2022, à l'association ACSSQ

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 du budget 2022 de la Commune de Risoul.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20220810-DE2022-053-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2022

Affichage : 11/08/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire

Régis SIMOND

